



Strasbourg, le 5 novembre 2018

CDCPP-Bu(2018)8  
Point 4.1 de l'ordre du jour

**BUREAU DU COMITÉ DIRECTEUR  
DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE  
(CDCPP)**

**CULTURE**

**Recommandation sur la contribution de la culture au renforcement  
d'internet comme outil d'émancipation**

**Séminaire d'experts sur la culture, la créativité  
et l'intelligence artificielle  
(E-pertinence de la culture à l'ère de l'IA)**

**Première Assemblée de l'Association du Compendium des politiques  
et tendances culturelles**

**Examens des politiques culturelles de la Géorgie  
et de la République de Moldova**

Pour information et action

Note du Secrétariat  
préparée par la  
Direction de la participation démocratique  
Service Culture, Nature et Patrimoine culturel

## **I. RECOMMANDATION DU COMITÉ DES MINISTRES SUR LA CONTRIBUTION DE LA CULTURE AU RENFORCEMENT D'INTERNET COMME OUTIL D'ÉMANCIPATION**

Le projet de Recommandation du Comité des Ministres sur « la contribution de la culture au renforcement d'internet comme outil d'émancipation » est le fruit du travail de suivi réalisé par des experts et par les membres du CDCPP après la 4<sup>e</sup> Plateforme d'échanges du Conseil de l'Europe sur l'incidence du numérique sur la culture, qui a eu lieu en octobre 2017 au Centre d'art et de technologie des médias (ZKM) de Karlsruhe (Allemagne). Les participants à cet événement ont examiné comment les outils culturels numériques pouvaient être utilisés pour donner des moyens aux citoyens culturellement compétents et combattre le populisme, la désinformation et la xénophobie, de manière à défendre la démocratie.

Le texte, qui fait l'objet de l'Annexe III du rapport abrégé de la 7<sup>e</sup> réunion du CDCPP (6-8 juin 2018), a été examiné lors de la réunion du 23 octobre 2018 du Groupe de rapporteurs du Comité des Ministres sur l'éducation, la culture, le sport, la jeunesse et l'environnement (GR-C). À la suite de son adoption par procédure silencieuse d'ici au 26 octobre, le GR-C transmettra la Recommandation en vue de son adoption par les Délégués des Ministres lors de leur 1329<sup>e</sup> réunion le 14 novembre 2018.

### **Action requise**

Le Bureau du CDCPP est invité :

- à saluer l'adoption prochaine de la Recommandation du Comité des Ministres sur la contribution de la culture au renforcement d'internet comme outil d'émancipation ;
- à diffuser largement ce texte au niveau national auprès des décideurs politiques et des autres acteurs intéressés, notamment sous la forme d'un dossier comprenant les précédents textes supervisés par le CDCPP (Recommandation CM/Rec (2016)2 sur l'Internet des citoyens et Recommandation CM/Rec (2017)8 sur les mégadonnées au service de la culture, du savoir et de la démocratie).

## **II. SÉMINAIRE D'EXPERTS SUR LA CULTURE, LA CRÉATIVITÉ ET L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (« E-PERTINENCE DE LA CULTURE À L'ÈRE DE L'IA »), RIJEKA, CROATIE, 12-13 OCTOBRE 2018**

### Conclusions initiales

1. L'art et la culture doivent faire partie du dialogue sur la société de l'information (qu'il s'agisse de la transformation numérique dans son ensemble ou de l'IA en particulier).
2. L'art et la culture apportent des contributions essentielles aux discussions sur notre avenir commun qui subit l'influence des technologies, à la fois par la vision réaliste qu'ils véhiculent (avec l'art médiatique critique) et par les orientations qu'ils proposent (approche réflexive et holistique).
3. L'art et la culture favorisent l'engagement actif et la créativité des citoyens, et donc la diversité de la production, à contre-courant de l'uniformisation et l'homogénéisation culturelles mondiales.

4. L'art et la culture sont d'irremplaçables moyens d'expression du génie humain, de son inventivité et de sa créativité infinies et innées, de son pouvoir d'autodétermination et des droits de l'homme manifestes.
5. L'art et la culture sont des vecteurs fondamentaux pour créer l'intelligence sociale et l'émancipation nécessaires afin d'accompagner les nouveaux modes de vie caractérisés par une interaction toujours plus grande entre l'homme et la machine.

### *Résumé des débats*

Le séminaire a examiné le rôle et la pertinence de l'art, de la culture et de la communication/du dialogue public sur les technologies à l'ère de l'IA. Plus précisément, il a cherché à déterminer « l'ADN culturel et éthique de l'IA » et les échanges ont naturellement beaucoup tourné autour des défis numériques qui se posent à la société – au-delà de la thématique centrale de l'IA.

Les débats entre les principaux chercheurs, artistes, décideurs politiques et praticiens ont mis l'accent sur la contribution importante qu'apportent les artistes et les acteurs de la culture en proposant des analyses et une approche critiques pour faire prendre davantage conscience des défis et opportunités liés à l'IA. Une exposition sur la vie et la mort d'un système d'IA (Vladan Joler) a illustré la qualité de la démarche artistique : voir l'image dans son ensemble, utiliser une présentation et des formes de communication qui sont moins disponibles pour les scientifiques, donner à voir des choses complexes et exprimer l'incroyable ou l'indicible. L'exposition a également mis en avant le travail humain considérable et l'exploitation des ressources – surtout dans d'autres régions du monde – qui sous-tend les applications de l'IA.

Les artistes et les acteurs de la culture peuvent concevoir d'autres modèles de développement, basés sur un calendrier culturel – en s'affranchissant des logiques économiques/commerciales. Ils ont la capacité de révéler une multitude de lectures, de discours et de points de vue et attirent l'attention des médias. Comme en ont convenu les participants au séminaire, ils ne seront pas facilement remplacés par des machines, « mêmes si certaines œuvres d'art générées par l'IA ont l'air plus convaincantes que des travaux présentés à la foire de Bâle », comme l'a souligné un expert. Le fait est que les gens semblent apprécier la présence humaine, l'imperfection de la création humaine et les concepts, les récits, les intentions, les efforts et le contexte biographique qui proviennent des humains.

Cela dit, l'AI risque d'avoir des répercussions non négligeables sur les industries culturelles et créatives (musique, cinéma, journalisme, design, etc.), en remettant en question les modèles économiques dominants. Par ailleurs, les inégalités de pouvoir en termes de représentation pourraient s'aggraver compte tenu des traditions d'archivage qui sont différentes selon les régions du monde : les cultures ayant une forte tradition d'archivage seront mieux placées pour répondre aux besoins de données des systèmes d'IA, et donc plus « présentes » dans la perception du monde et sur les marchés internationaux.

Une initiative actuellement menée à Rijeka et consistant à enseigner à l'IA une langue locale menacée pourrait servir de bonne pratique et inspirer d'autres initiatives de ce type afin de protéger et de promouvoir la diversité culturelle européenne. Ces initiatives mériteraient un financement et un soutien européens. Ainsi, en combinant des atouts économiques et technologiques de grande qualité avec des principes éthiques et des valeurs, on obtiendrait un avantage compétitif pour développer un modèle européen sûr (représentant également un succès commercial), car fondé sur des valeurs de longue date plutôt que sur des règles purement commerciales.

Dans tous ces domaines, la communication est primordiale. Le plus souvent, les gens ont toujours l'air de craindre une perte de contrôle au profit de l'IA ou d'ignorer tout bonnement les défis à relever. L'IA présente à la fois une dimension mythologique et une dimension rationnelle : les gens choisissent d'être opérés par des robots plutôt que par des médecins, compte tenu des taux de réussite supérieurs de la chirurgie basée sur l'IA. Mais en matière de soins infirmiers, ils préfèrent clairement le contact humain.

### **Action requise**

Le Bureau du CDCPP est invité :

- à prendre note des résultats du séminaire d'experts de Rijeka sur la culture, la créativité et l'intelligence artificielle qui seront transmis à la prochaine conférence du Conseil de l'Europe « Rester maître du jeu – les implications du développement de l'intelligence artificielle sur les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit » (Helsinki, 26-27 février 2019) ;
- à remercier le Gouvernement croate d'avoir accueilli le séminaire d'experts de Rijeka dans le cadre de la présidence croate du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe ;
- à souligner la pertinence des travaux du Comité sur les questions de culture et de numérisation, ainsi que son intérêt à continuer de travailler dans ces domaines à l'avenir (2020/2021).

### **III. PREMIÈRE ASSEMBLÉE DE L'ASSOCIATION DU COMPENDIUM DES POLITIQUES ET TENDANCES CULTURELLES (CCPT), RIJEKA, CROATIE, 9-11 OCTOBRE 2018**

À la suite de sa création (le 21 octobre 2017 aux Pays-Bas) pour gérer le projet Compendium, après un an et demi de négociations entre les parties prenantes du Compendium (États membres, Conseil de l'Europe, ERICarts, auteurs du Compendium, universités et institutions culturelles), l'Association du Compendium des politiques et tendances culturelles a débuté ses travaux.

L'Association est une structure autosuffisante<sup>1</sup>, qui comprend un Conseil d'administration, une Assemblée générale et une Assemblée des experts du Compendium ainsi qu'un prestataire de services. Elle permet à ses membres<sup>2</sup> d'être pleinement associés à la gestion de ce système d'information en ligne unique et ambitieux.

#### *Première Assemblée générale de l'Association*

La première Assemblée générale de l'Association du Compendium des politiques et tendances culturelles, qui s'est déroulée à Rijeka, Croatie du 9 au 11 octobre, a été un succès. Ernst Wagner, président du Réseau européen d'observatoires dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle (ENO), a prononcé une allocution d'ouverture dans laquelle il a souligné l'importance de l'éducation culturelle en période de troubles : « L'éducation culturelle aide à apprécier la diversité culturelle, mais ce n'est pas reconnu

<sup>1</sup> Les membres, y compris les États membres et les institutions de recherche culturelles et potentiellement les universités, paient une cotisation annuelle (10 000 EUR pour les membres parties prenantes et 2 000 EUR pour les membres permanents), ce qui met fin à la nécessité de trouver des financements ad hoc pour le projet.

<sup>2</sup> Les membres de l'association sont à ce jour les suivants : Allemagne/KuPoGe, Autriche, Belgique/Kunstenpunt, Chypre, Conseil de l'Europe, Croatie, ECURES, ERICarts, Finlande/Cupore, Fondation Asie-Europe, Fondation européenne de la culture, France, Lettonie, Pays-Bas, Roumanie/Culturadata, Suède/Kulturanalys Norden et Suisse/BAK. Des demandes d'adhésion ont été déposées par l'Albanie, l'Observatoire de l'économie de la culture (Bulgarie) et la Lituanie. En outre, le CCPT est soutenu par le ministère néerlandais de la Culture, qui a versé une contribution de 50 000 EUR en 2018.

par tous. Nous avons besoin de définitions et de discours clairs, et le Compendium peut y contribuer. »

Au terme de la première journée a été créé le Conseil d'administration de l'Assemblée des experts du Compendium. Veronika Ratzenböck (Autriche) en a été nommée présidente et Dorota Ilczuk (Pologne) vice-présidente, tandis qu'Andrej Srakar (Slovénie) en sera le secrétaire. M<sup>me</sup> Ratzenböck remplira également les fonctions de 7<sup>e</sup> membre du Conseil d'administration de l'Association et représentera, en cette qualité, la communauté des experts du Compendium.

La directrice du Compendium, Helen Johnson, a fait un exposé sur la première année de l'Association et ses projets. Depuis sa création, 17 ministères de la Culture et institutions ont adhéré à l'Association. En 2018, 10 profils de pays ont été (ou seront) actualisés et un processus de renouvellement de la grille a été lancé. M<sup>me</sup> Johnson a également donné un aperçu du projet de nouveau site internet du Compendium, qui sera développé en 2019. Pendant l'Assemblée générale, le programme de travail et le budget de l'Association pour 2019 ont été approuvés. La proposition d'achever le processus d'élaboration de la grille a également été examinée et approuvée, tout comme la procédure de désignation de nouveaux experts. Les nouveaux auteurs experts concernant l'Albanie, le Danemark, l'Irlande, le Portugal et la Suède ont été présentés.

Enfin, le Conseil d'administration a annoncé une future collaboration avec des parties telles que la Fondation européenne de la culture (FEC), la Fondation Asie-Europe (ASEF), le Réseau européen d'observatoires dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle (ENO), et présenté des changements dans sa propre instance constituante : Kathrin Merkle (CdE) remplacera dorénavant Siobhan Montgomery (CdE), qui a reçu des remerciements pour tout son travail en tant que première vice-présidente du Conseil d'administration. Jean-Cédric Delvainquière (France) deviendra vice-président, et Carmen Croitoru (Roumanie) secrétaire du Conseil d'administration. Ce dernier continuera à se réunir aussi souvent que nécessaire pour veiller au bon fonctionnement de l'Association et de la base de données du Compendium.

### **Action requise**

Le Bureau du CDCPP est invité :

- à prendre note des développements positifs concernant la nouvelle Association du Compendium des politiques et tendances culturelles ;
- à inviter les États membres et les institutions de recherche sur la politique culturelle qui sont intéressées à devenir des membres parties prenantes ou permanents de la nouvelle Association ;
- à remercier le Gouvernement néerlandais pour l'aide financière importante accordée au Compendium et à la Fondation Boekman à Amsterdam, pour son rôle de prestataire de services ;
- à remercier le Gouvernement croate d'avoir accueilli la 1<sup>e</sup> Assemblée de l'Association du Compendium des politiques et tendances culturelles dans le cadre de la présidence croate du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe ;
- à remercier le Gouvernement français pour sa proposition d'accueillir la deuxième Assemblée générale de l'Association à Paris en juin 2019, dans le cadre de la présidence française du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

## **IV. EXAMENS DES POLITIQUES CULTURELLES DE LA GÉORGIE ET DE LA RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA**

### *Travail accompli*

Le ministère géorgien de la Culture a demandé un examen de politique culturelle par les pairs en 2018, afin de réviser le système géorgien d'éducation artistique, très complexe, qui comprend des institutions d'éducation formelle et non formelle et des éléments extrascolaires.

La visite d'examen par les pairs a été effectuée en juillet 2018 par des experts gouvernementaux (Espagne, Finlande, Pologne) et des experts indépendants. Le groupe d'experts s'est entretenu avec une centaine de parties prenantes géorgiennes des milieux de l'éducation artistique, de la musique, des beaux-arts, du cinéma, des sciences, de la politique et des industries créatives. Il a compilé le rapport d'examen comprenant des recommandations et l'a envoyé au ministère de l'Éducation, des Sciences, de la Culture et des Sports en septembre 2018.

La Géorgie a récemment subi une réorganisation qui a donné lieu à une fusion entre le ministère de l'Éducation et des Sciences et celui de la Culture et des Sports. La nouvelle structure permet de meilleures synergies entre la culture et l'éducation, qui peuvent être très utiles pour faire face à la mondialisation croissante tout en encourageant des sociétés inclusives, une créativité basée sur la culture et une économie de la création comme principal moteur du développement économique au XXI<sup>e</sup> siècle.

L'exemple de la Géorgie peut inspirer d'autres pays qui souhaiteraient renforcer l'interaction entre la politique culturelle et éducative et la stratégie de renforcement des capacités dans une société moderne. Une conférence ou un séminaire d'experts d'une journée est envisagé(e) sur ce sujet au printemps 2020, dans le cadre de la présidence géorgienne du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

### *Futurs travaux*

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Recherche de la République de Moldova a demandé un examen de politique culturelle par les pairs en 2019 sur le thème « Industries culturelles et développement régional : maximiser l'impact et bâtir un nouveau modèle durable ».

Cet examen de politique culturelle par les pairs vise à :

1. identifier des options politiques et des indicateurs d'évaluation afin d'aider les collectivités locales et régionales à accroître l'impact de la culture et de la participation sur le développement, et concevoir de nouveaux moyens de mesurer l'impact de la culture et des migrations sur le développement local, de manière à affecter efficacement les fonds publics et privés ;
2. identifier les bonnes pratiques – les exemples de « ce qui marche » et « ce qui ne marche pas » pour maximiser les retombées, créer des liens entre les institutions culturelles et le tissu économique et social local et voir les implications pour un large éventail de politiques allant de la culture et du tourisme à l'emploi et à la formation, au développement des activités, à l'innovation et à l'urbanisme ;
3. proposer des recommandations pour des politiques dans le domaine de la culture et des industries culturelles, de l'emploi et de la formation, du développement des activités, des technologies de l'information, de l'innovation et de l'urbanisme ;

4. proposer de nouvelles modalités de gouvernance et des modèles de financement, et examiner comment le travail est organisé au sein des institutions culturelles, notamment sur le plan des ressources humaines et du financement.

**Action requise**

Le Bureau du CDCPP est invité :

- à prendre note des conclusions de l'examen de politique culturelle par les pairs concernant la Géorgie ;
- à prendre note de la demande de la République de Moldova portant sur un examen ciblé de politique culturelle à réaliser en 2019 ;
- à souligner la pertinence des examens de politique par les pairs et de l'assistance juridique apportée par le Conseil de l'Europe aux États membres dans les secteurs de la culture et du patrimoine, ainsi que la nécessité de financer correctement ces activités sur le budget ordinaire de l'Organisation.